



Assemblée générale

Distr. limitée
10 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session**Deuxième Commission**

Point 96 de l'ordre du jour

**Décennie des Nations Unies pour l'éducation
en vue du développement durable**

**Projet de résolution présenté par la Vice-Présidente de la Commission,
Mme Irena Zubčević (Croatie), à l'issue de consultations officieuses
tenues concernant le projet de résolution A/C.2/58/L.13**

**Décennie des Nations Unies pour l'éducation
en vue du développement durable**

L'Assemblée générale,

Rappelant le chapitre 36 d'Action 21 relatif à la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992¹,

Rappelant également les dispositions pertinentes du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg relatives à l'éducation, notamment l'alinéa d) du paragraphe 124 concernant la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable²,

Rappelant en outre sa résolution 57/254,

Réaffirmant l'objectif de développement convenu au niveau international qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous en donnant, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires,

Prenant note du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable,

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

² Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.



Se félicitant du fait que la Commission du développement durable, à sa onzième session, a fait de l'éducation l'un des thèmes intersectoriels de son plan de travail pluriannuel,

Soulignant que l'éducation est un élément indispensable du développement durable,

1. *Prend note* du cadre pour un projet de plan international de mise en oeuvre élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, prie celle-ci, en tant qu'organisme chef de file, de promouvoir la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, en coordination avec les autres organismes et programmes des Nations Unies compétents, et lui demande d'achever la mise au point du plan international de mise en oeuvre, en précisant ses liens avec les programmes d'éducation existants, en particulier le Cadre d'action de Dakar³ et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation⁴, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et autres parties prenantes;

2. *Réaffirme* que l'éducation en vue du développement durable est essentielle pour promouvoir le développement durable et, à cet égard, encourage les gouvernements à envisager d'inclure, d'ici à 2005, dans leurs stratégies et plans d'action respectifs en matière d'éducation, des mesures permettant de donner effet à la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable;

3. *Invite* les gouvernements à favoriser la sensibilisation du public et une participation plus large à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, notamment au moyen de la coopération et en faisant appel à la société civile et aux autres parties prenantes intéressées;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », une question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable ».

³ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (Paris, 2000).

⁴ Voir résolution 56/116.